

la nouvelle loi militaire, contre les divers ministères de gauche qui occupèrent le pouvoir; plus récemment, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), et s'est prononcé pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

CREUZÉ DE LESSER (AUGUSTIN-FRANÇOIS, baron), député au Corps législatif, de l'an XII à 1809, né à Paris, le 2 octobre 1771, mort à Paris, le 14 août 1839, était le fils d'un payeur de rentes. Il exerça lui-même ces fonctions jusqu'à la Révolution, qui supprima sa charge. Appelé au service militaire, il devint secrétaire du 3^e consul, Lebrun, qui le fit nommer secrétaire de légation à Parme, puis sous-préfet d'Autun (an X). Creuzé de Lesser s'adonnait surtout, dès cette époque, à la littérature dramatique et à la poésie; il avait publié une traduction en prose des *Satires de Juvénal* (1796), *Les Voleurs*, tragédie (1795); *le Secau enlevé*, poème héroï-comique (1790); *Ninon de Lenelos*, vaudeville (1799); etc. Le 29 thermidor an XII, le Sénat conservateur le choisit comme député de la Saône-et-Loire au Corps législatif. Ses *Voyages en Italie et en Sicile*, publiés en 1806, contenaient des appréciations qui déplurent à l'Empereur; il se retira de la vie politique pour se consacrer aux lettres, composa des opéras comiques, des comédies jouées au Théâtre Français: *Le Secret du mariage* (1809); *La Revanche* (1809), etc.

La Restauration le fit rentrer dans l'administration, en le nommant (14 juillet 1815) préfet de la Charente, et, après les Cent-Jours, préfet de l'Hérault (6 août 1817). Il fut créé baron par le roi, le 28 mars 1818. Le théâtre de Montpellier ayant donné le *Nouveau seigneur du village*, opéra comique de Boïeldieu, dont Creuzé de Lesser avait écrit le livret, les étudiants en médecine sifflèrent énergiquement la pièce de leur préfet; la municipalité fit évacuer la salle par la force armée, arrêter les siffleurs les plus bruyants, et, pour punir les auteurs de cette irrévérence, interdit le théâtre aux étudiants pendant deux mois; la plupart quittèrent Montpellier; quatre d'entre eux furent d'ailleurs condamnés à diverses peines. Le ministre Descazes adressa à ce sujet quelques observations au préfet, qui fut inflexible. A la révolution de Juillet, Creuzé de Lesser refusa le serment au gouvernement nouveau, et revint à Paris, où il continua d'écrire. Comme poète, la traduction libre du *Romancero espagnol* (1814) est un de ces meilleurs ouvrages. M. Deschateaux (1806) est un opéra-comique d'une franche gaieté; son roman, *Annales secrètes d'une famille pendant dix-huit cents ans* (1834), a inspiré, croit-on, le *Juif-Errant* d'Eugène Sue.

CREUZÉ-DUFRESNE (MICHEL-PASCAL), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Châtelleraut en 1736, mort à Châtelleraut, le 18 mai 1804, était avocat dans cette ville. Ses concitoyens le désignèrent pour les fonctions de maire, et l'envoyèrent, le 5 septembre 1792, le 8^e et dernier, par 273 voix sur 392 votants, représenter à la Convention le département de la Vienne. Il siégea parmi les modérés, et, lors du procès de Louis XVI, répondit, sur la question de l'appel

au peuple: « Je regarde que nous sommes plénipotentiaires, et que les plénipotentiaires sont sujets à la ratification; je dis oui », et, au 3^e appel nominal: « Je ne suis pas juge. Je vote simplement pour la réclusion. » Il fut envoyé en mission dans les départements insurgés, et ne joua d'ailleurs qu'un rôle effacé dans l'assemblée. Passé au Conseil des Anciens le 22 vendémiaire an IV, il en fut nommé secrétaire, et n'y prit la parole que pour voter l'envoi d'agents exécutés dans les colonies, et pour combattre, le 6 germinal an V, une résolution relative au droit de passe. Creuzé-Dufresne quitta le Conseil en l'an VI. Les *Tables du Montieur* le désignent sous le nom de Creuzé-Pascal.

CREUZÉ-LATOUCHE (JACQUES-ANTOINE) député aux Etats-Généraux de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur, né à Châtelleraut (Vienne), le 18 septembre 1749, mort à Vaux (Vienne), le 22 octobre 1800, fit son droit à Poitiers, se fit inscrire avocat à Paris, puis voyagea en Suisse, et revint acheter à Châtelleraut la charge de lieutenant général de la sénéchaussée. Elu par cette sénéchaussée, le 31 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux, il parut peu à la tribune, mais travailla dans les comités des monnaies et de l'aliénation des biens nationaux dont il fit partie, et réclama la conversion en numéraire de l'argenterie inutile au culte. Le 12 avril 1791, il fut élu membre du tribunal de cassation par son département, qui le nomma, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, le 6^e sur 8, par 177 voix sur 311 votants. Il prit place parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, vota pour l'appel au peuple, pour le sursis, et « pour la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement ensuite. » Il se tint en dehors des luttes des partis, et, après le 31 mai, recueillit chez lui la fille de Roland. A la tribune, il combattit la taxe sur les grains et la loi du maximum, devint, après le 9 thermidor, membre du comité de Salut public, et fut un des onze membres nommés (4 floréal an III) pour réviser la Constitution de 1793. Le 21 vendémiaire an IV, il entra, comme ex-conventionnel, au Conseil des Anciens, s'opposa au droit de successibilité revendiqué pour l'Etat dans les biens des parents d'émigrés, blâma la déportation des prêtres réfractaires, tout en déclarant que « les prêtres étaient les instigateurs de tous les maux et de tous les crimes qui avaient désolé la terre. » Il présida quelques temps cette assemblée, proposa de faire prêter aux électeurs le serment de haine à la royauté, se montra des plus ardents contre les Olyants, le 18 fructidor, et demanda que les nobles fussent privés du droit de cité. A la création de l'Institut, il fut compris dans la classe d'économie politique (29 brumaire an IV). Le département de la Vienne l'envoya, le 25 germinal an VI, au Conseil des Cinq-Cents, qu'il présida également; il y parla contre la liberté de la presse et pour l'impôt du sel. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fit partie, le 19 brumaire, de la Commission intermédiaire du Conseil des Cinq-Cents, et fut nommé, des premiers, membre du Sénat conservateur (3 nivôse an VIII). Il mourut moins d'un an après. On a de lui: *Description topographique du district de Châtelleraut* (1790); *De la tolérance philosophique et de l'intolérance religieuse* (1797); *Réflexions sur la vie champêtre*, etc.

CREUZET (ANDRÉ), député au Corps législatif de 1854 à 1870; né à Lyon (Rhône), le 5 décembre 1798, mort à Belvezet (Lozère), le 22 octobre 1881, servit d'abord dans les gardes du corps. Nommé sous-préfet d'Ambert à la fin du règne de Louis-Philippe, il fut destitué par le gouvernement provisoire de 1848, fit de l'opposition à la République, et, maire de Saint-Mour et conseiller général du Cantal pour le canton Nord de cette ville, entra, le 19 novembre 1854, au Corps législatif impérial. Il avait été élu député comme candidat officiel, dans la 2^e circonscription du Cantal, par 17,296 voix (18,225 votants, 81,529 inscrits), en remplacement de M. de la Guéronnière, nommé conseiller d'Etat. Il obtint, au même titre, dans les élections suivantes, le renouvellement de son mandat: le 22 juin 1857, avec 20,417 voix (20,491 votants, 90,075 inscrits), le 1^{er} juin 1863, avec 12,498 voix (20,486 votants, 29,931 inscrits); contre MM. Bonnet, 6,696 voix et Richard (du Cantal), ancien représentant, 1,194; enfin le 24 mai 1869, avec 14,433 voix (20,201 votants, 29,424 inscrits), contre MM. Dessauzet, 4,867 voix, et Albert, 871. Il vota, en juillet 1870, la déclaration de guerre à la Prusse. Officier de la Légion d'honneur en 1866.

CREVELIER (JACQUES), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Confolens (Charente), le 25 avril 1764, mort à une date inconnue, exerça, au début de la Révolution, les fonctions d'administrateur, d'abord du district de Confolens, puis du département de la Charente. Le 8 septembre 1791, il fut élu par ce département, par 240 voix sur 513 votants, comme 3^e député-suppléant à la Convention nationale. Bientôt appelé à siéger comme titulaire, en remplacement de Memineau, démissionnaire, il prit part au jugement de Louis XVI, et se prononça pour la mort sans appel ni sursis: « Les attentats du tyran, dit-il, voilà mes motifs. Je vote pour la mort, et l'exécution dans vingt-quatre heures. » Il votait alors avec la Montagne. Plus tard (24 germinal an VI), il devint, avec 197 voix, député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents, et ses opinions s'adoucirent à ce point que le gouvernement de Bonaparte l'admit, le 4 nivôse an VIII, à représenter le département de la Charente au Corps législatif. Le mandat que lui avait confié le Sénat conservateur prit fin en 1803.

CRIGNON-BONVALLET (ETIENNE), député de 1828 à 1832, né à Montrichard (Loir-et-Cher), le 28 août 1763, mort à Paris, le 10 avril 1832, « propriétaire à Marolles », n'avait pas d'autres antécédents politiques qu'un insuccès dans le 1^{er} arrondissement électoral de Loir-et-Cher (Blois), le 25 février 1824, lorsqu'il devint député de Vendôme (2^e arrondissement du même département), le 21 avril 1828. Avec 110 voix sur 184 votants et 238 inscrits, contre 71 à M. de Bruyère, maire de Pézon, il remplaçait M. Felet de la Lozère, qui avait opté pour le collège de Blois. Crignon-Bonvallet s'assit au centre gauche, et vota avec les royalistes constitutionnels. « C'est à ses vertus privées, dit une biographie libérale, c'est à son amour pour nos institutions qu'il doit sa nomination. M. Crignon de Beauvallet est aussi indépendant par sa fortune que par son caractère; il n'est pas orateur, mais il a le jugement sain et de la solidité dans les principes. » Il fut des 221, obtint sa réélection le 12 juillet

1830, par 134 voix (220 votants, 247 inscrits), contre M. Josse de Beauvoir, 89 voix, applaudit à la révolution de juillet, et prêta serment à Louis-Philippe. Réélu encore le 5 juillet 1831, par le 3^e collège, celui de Vendôme, avec 245 voix (326 votants, 419 inscrits), contre M. Gérard, 59 voix, il vota avec la majorité gouvernementale, et mourut pendant la session, en 1832, victime du choléra.

CRIGNON DE MONTIGNY (AUGUSTIN), député de 1827 à 1839, né à Orléans (Loiret), le 24 avril 1782, mort au château de Champromain (Loiret), le 8 juillet 1856, avait à Orléans une importante situation commerciale. Membre du « Conseil de charité » et du Conseil des prisons de cette ville, juge suppléant (1815), puis juge titulaire (1821) au tribunal de commerce, membre du Conseil général du commerce du royaume, il était, en outre, un des propriétaires les plus influents du Loiret, quand le collège de ce département le choisit pour député, le 24 novembre 1827, par 140 voix sur 276 votants et 322 inscrits. Il prit place au centre gauche, vota avec les royalistes constitutionnels, combattit le ministère Polignac, et fut des 221. Réélu le 10 juillet 1830, avec 151 voix sur 298 votants, il se rallia à la monarchie de juillet, et appartint dès lors constamment à la majorité gouvernementale. Le 2^e collège électoral du Loiret (Orléans) le renvoya à la Chambre, le 5 juillet 1831, par 414 voix (586 votants, 904 inscrits), contre 156 à M. Moreau-Lachez; le 21 juin 1834, par 363 voix (603 votants, 878 inscrits), contre 234 à M. Boulanger, et le 4 novembre 1837, par 401 voix (803 votants, 1,007 inscrits). Il vota la condamnation du journal la *Tribune* (1833), les lois de septembre (1835), la loi de disjonction et les lois de dotation et d'apanage, et soutint le ministère Molé. Il ne fut pas réélu en 1839. Chevalier de la Légion d'honneur et conseiller général du Loiret depuis septembre 1830.

CRIGNON D'OUZOUER (ANSELME), député de 1815 à 1820 et de 1822 à 1826, né à Orléans (Loiret), le 20 juin 1755, mort à Orléans, le 4 décembre 1826, appartenait à une vieille famille de commerçants du pays. Il prit, pour se distinguer de ses homonymes, le nom du village d'Ouzouer, près Orléans. Après de bonnes études classiques, il s'adonna à la littérature en même temps qu'un négoce. En 1783, les affaires de son commerce l'ayant obligé d'aller à Nantes, il se rendit de cette ville à Marseille, en traversant le midi de la France, dont il visita les antiquités en amateur érudit. Il fut membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais; mais les événements qui suivirent l'effrayèrent, et il prit parti contre la Révolution. Arrêté en 1793, il fut emprisonné pendant quelque temps. Revenu à la liberté, il n'accepta sous l'Empire que les fonctions de conseiller municipal et de premier juge du tribunal de commerce. Ce fut seulement sous la Restauration qu'il aborda la carrière parlementaire. Royaliste décidé, il fut élu pour la première fois député du Loiret, au collège de département, le 22 août 1815, avec 111 voix sur 160 votants et 281 inscrits. Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, et vota constamment avec la droite dans les législatures suivantes, ayant obtenu le renouvellement de son mandat: le 4 octobre 1816, par 114 voix (205 votants, 275 inscrits), et le 20 septembre 1817, par 400 voix (814 votants, 1,520 inscrits). Redoutant d'aborder la tribune, il publiait

dans le *Conservateur* et le *Drapeau blanc* ses observations sur les principaux projets de loi soumis à la Chambre. Sous le ministère De-cazes, il se rangea parmi les *ultras* de l'opposi-tion, parla et écrivit sur les troubles de Lyon, prit la défense du général Canuel (1817-18), et se signala par son ardeur à combattre le sys-tème des droits réunis. Lors de la discussion de la loi électorale, il proposa de donner une représentation spéciale au commerce, en fai-sant nommer, dans les villes les plus marchandes, des députés qui seraient choisis par les négoc-iants appelés à donner leurs suffrages pour l'élection des juges consuls. La *Biographie pittoresque des députés (portraits, mœurs et costumes)* esquissait ainsi la physionomie de Crignon d'Ouzouer : « Un des députés les plus gr. s et les plus grands des quatre-vingt-trois départements, et un des plus riches négociants de France. Son embonpoint ne paraît cepen-dant pas être l'effet de son opulence, car il est difficile de vivre à moins de frais, si, comme on le dit, la dépense de sa table est propor-tionnée à celle de sa toilette. Sa coiffure, qui selon toute apparence, était originairement poudrée, ne laisse plus voir depuis longtemps le moindre vestige de la houppe et du peigne. Son habit de 1815 est encore son habit de 1820, et cet habit portait déjà, à l'époque de la seconde Restauration, l'empreinte des outrages du temps. La figure de M. Crignon d'Ouzouer a toute la forme et toute l'expression de celle d'une statue de Priape; et le vêtement néces-saire qui enveloppe la partie inférieure du corps de l'honorable député est taillé comme la gaine qui soutient le torse du dieu des jar-dins. Quand M. Crignon d'Ouzouer est immo-bile à son banc, on le prendrait pour le frag-ment d'une cariatide colossale trouvée dans les ruines de l'Égypte ou de la Grèce, dont les formes altérées par le temps et couvertes de mousse, font l'admiration des antiquaires, après avoir fait l'effroi des voyageurs. » Non réélu en 1820, Crignon d'Ouzouer repart à la Cham-bre le 9 mai 1822, comme député du 1^{er} arron-dissement électoral du Loiret (Orléans), élu par 364 voix (376 votants, 769 inscrits). Il con-tinua de voter avec les partisans extrêmes de la monarchie, fut réélu, le 25 février 1824, par 451 voix (621 votants, 693 inscrits), et mourut pendant la session. Outre un assez grand nom-bre de discours et de pamphlets politiques, on a de lui quelques opuscules, des poèmes, des lettres et des récits de voyage. Il était cheva-lier de la Légion d'honneur.

CRILLON (LOUIS-ALEXANDRE-FÉLIX-NOLAS-QUE DES BALBES DE BERTON, MARQUIS DE), dé-puté aux États-Généraux de 1789, né à Paris le 11 décembre 1744, mort à Paris le 29 avril 1806, était le fils du duc Louis de Crillon-Mahon, et arrière-petit-neveu du grand Crillon. Il suivit la carrière des armes, et il était maréchal-de-camp lorsqu'il fut élu, le 4 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Troyes, avec 88 voix sur 175 vo-tants. Il siégea au côté gauche, demanda, le 30 août 1789, la suppression et le remplacement des impôts les plus onéreux pour le peuple, et la fixation du prix du sel à six sols la livre; refusa, en 1790, le commandement de la place de Marseille que venait de lui conférer le roi, et ajouta qu'il n'accepterait de fonctions que de l'Assemblée nationale. Rapporteur (10 juin 1790) du projet rétablissant la subordination dans l'armée, il protesta, après la fuite de Varennes, de son dévouement à la représentation natio-

nale. Promu au grade de lieutenant-général, le 23 janvier 1792, il servit à l'armée du Nord sous Lukner, fut accusé d'intelligence avec les émigrés, passa en Espagne, fut porté sur la liste des émigrés, obtint sa radiation en l'an III, et mourut sans postérité.

CRILLON (FRANÇOIS-FÉLIX-DOROTHÉE DES BALBES DE BERTON, DUC DE), frère du précé-dent, député aux États-Généraux de 1789 et pair de France, né à Paris le 23 juillet 1748, mort à Paris le 27 janvier 1820, porta d'abord le titre de comte de Berton, puis de comte de Crillon; il était maréchal de camp et grand bailli d'épée du Beauvoisis lorsqu'il fut élu, le 14 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Beauvais. Comme son frère, il embrassa la cause populaire, fut des premiers à se réunir au tiers, mais parla toujours en faveur des droits de la couronne. Il réunit chez lui la Société des Amis de la Constitution, qui devint le club des Feuillants. Lors de la division du royaume en départe-ments, il se prononça pour la division des dé-parterments en districts, et pour la liberté élec-torale. Il vota pour le remplacement de la gabelle, pour le jury, parla sur l'organisation administrative du royaume, contre l'admission des régiments étrangers dans l'armée, pour le maintien des droits du pape sur Avignon, pour l'émission de petites coupures d'assignats, et demanda, lors de la fuite de Varennes, la nomi-nation d'un comité exécutif de cinq mem-bres. Il vécut dans la retraite pendant la Ré-volution, et devint, sous l'Empire, membre du conseil général de l'Oise. La seconde Restau-ration le nomma pair de France, le 17 août 1815; dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort, fut créé duc, le 11 juin 1817, et siégea à la Chambre haute dans l'opposition constitutionnelle.

CRILLON (MARIE-GÉRARD-LOUIS-FÉLIX-DOROTHÉE-RODRIGUE DES BALBES DE BERTON, MAR-QUIS DE), fils du précédent, pair de France, né à Paris le 15 décembre 1782, mort à Paris, le 22 avril 1870, fut aide-de-camp du général Des-solè, sous le premier Empire. En 1814, il entra, comme sous-lieutenant, dans les mousquetaires gris du roi, et, lorsque les compagnies de la maison du roi furent licenciées après le retour de Gand, il fut nommé colonel de la légion des Basses-Alpes, plus tard 2^e régiment d'infanterie légère, à la tête duquel il fit la campagne d'Espagne (1823). Le 26 février 1820, il avait été admis à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, son père étant mort le 27 jan-vier précédent. Il gagna à la guerre d'Espagne le grade de maréchal de camp (11 août 1823), les croix de St-Ferdinand et d'officier de la Lé-gion d'honneur; il était déjà chevalier de St-Louis. Il défendit, à la Chambre haute, les libertés constitutionnelles, prêta serment à la monarchie de juillet, devint conseiller général de l'Oise en 1833, et fut mis à la retraite d'of-fice, comme général de brigade, le 8 juin 1848.

CRILLON (LOUIS-MARIE-FÉLIX-PROSPER DES BALBES DE BERTON, COMTE DE), frère du précé-dent, pair de France, né à Paris le 30 juillet 1784, mort à Paris le 4 mars 1869, entra dans l'armée, en 1809, comme sous-lieutenant au 2^e chasseurs à cheval. Il fit les campagnes de 1810 et de 1811; lieutenant au 7^e chasseurs, il fut, en 1812, blessé à Polock (Russie), passa aide-de-camp du maréchal Oudinot, puis capi-taine d'état-major en février 1813, et fut blessé

à Leipzig et décoré sur le champ de bataille. La première Restauration le fit sous-lieutenant des chevau-légers de la maison du roi, et, après la suppression des compagnies rouges, colonel des chasseurs de l'Oise, puis chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur et maréchal de camp. Le 11 juillet 1829, il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en vertu d'une ordonnance royale en date du 28 août 1828, en remplacement de son beau-père, le marquis d'Herbouville. Il prêta serment à la monarchie de juillet, et fut admis, le 30 mai 1818, à la retraite d'office, comme général de brigade.

CROCHON (ALEXANDRE-ROMAIN), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Pont-Audemer (Eure), le 22 octobre 1769, mort à Pont-Audemer, le 25 novembre 1842, était fils de « Richard Crochon, marchand, et de Madeleine-Françoise-Suzanne Duparc. » Il appartint d'abord à l'armée, comme officier de dragons, puis se fit recevoir avocat, devint, sous la Révolution, administrateur de district, procureur syndic, commissaire près l'administration centrale de l'Eure, et, le 25 germinal an VI, fut élu par 209 voix député de l'Eure au Conseil des Cinq-Cents. Il parut souvent à la tribune de cette assemblée, intervint dans les discussions de politique pure, de législation et de finances, parla sur les domaines engagés, sur la nomination des juges du tribunal de cassation, sur l'impôt du sel, sur la dette mobilisée, et proposa qu'on appliquât aux déportés en fuite la loi contre les émigrés. Il provoqua un débat au sujet de l'article de la loi du 3 brumaire qui concernait les juges, présenta divers amendements à une résolution touchant les agents conservateurs des hypothèques, attaqua le projet relatif à la répression du vagabondage, et donna lieu, dit le *Moniteur*, à des débats agités » en appuyant une motion d'Aréna qui tendait à blâmer les commandants des places fortes de l'armée d'Italie, tombées au pouvoir de l'ennemi. Crochon fut secrétaire du Conseil des Cinq-Cents. Le 21 vendémiaire an VIII, il célébra les nouvelles victoires des soldats de la République et fit déclarer que l'armée du Rhin et du Danube avait bien mérité de la patrie. Dans la séance du 19 brumaire an VIII (la séance du coup d'Etat), qui se tint à Saint-Cloud, Crochon fit voter l'envoi d'une « proclamation à la République » pour annoncer « que le décret irrévocable du jour d'hier est exécuté, et que les représentants sont réunis en majorité dans la commune de Saint-Cloud. » Son attitude, plutôt favorable à l'acte de Bonaparte, le fit admettre par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, sur la liste des membres du Corps législatif; il y représenta, jusqu'en 1803, le département de l'Eure. Il repartit avec un nouveau mandat, le 8 mai 1815, à la Chambre des Cent-Jours, ayant été élu avec 64 voix sur 87 votants, par l'arrondissement de Pont-Audemer. Pendant cette courte législature, il prit la parole pour proposer le remplacement immédiat des députés dont les élections avaient été annulées et la réélection de ceux qui auraient accepté des fonctions du gouvernement. Il opina aussi pour de grandes mesures de salut public, avec cet amendement : « La nation française renonce à tout jamais à toute conquête, à toute guerre d'ambition. » Il se prononça enfin contre une proposition de Malleville (V. ce nom) tendant à provoquer la mise hors la loi des ennemis du gouvernement impérial, et

de ceux qui criaient : *Vivent les Bourbons!* Il rentra, après 1816, dans la vie privée.

CROICHET (AUGUSTIN-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Poligny (Jura), le 27 août 1742, mort à Poligny, le 31 juillet 1822, exerçait en 1791, dans cette ville, les fonctions de directeur des poudres et salpêtres. Le 30 août, il fut élu député du Jura à l'Assemblée législative, le 2^e sur 8, par 332 voix sur 414 votants. Il siégea obscurément dans la majorité.

CROISSANT (JEAN-FRANÇOIS-XAVIER), député de 1834 à 1848, né à Remiremont (Vosges), le 3 décembre 1776, mort à Paris, le 18 décembre 1855, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et exerça avec succès sa profession à Toul. Il devint maire de cette ville, bâtonnier de l'ordre des avocats, membre du Conseil général de la Meurthe et chevalier de la Légion d'honneur. Le 27 décembre 1834, il entra au Palais-Bourbon, comme député du 5^e collège de la Meurthe (Toul), en remplacement de M. de Rigny, nommé ministre. M. Croissant était élu par 91 voix sur 148 votants et 180 inscrits, contre le même chiffre de voix (91) accordées à M. Ed. de Rigny. Il prit place dans la majorité et fit partie du groupe des « doctrinaires ». Après avoir voté les lois de septembre et de disjonction, il fut réélu le 4 novembre 1837, par 145 voix sur 161 votants et 209 inscrits et se laissa enrôler dans la « coalition » qui renversa le ministère Molé. Il obtint encore sa réélection le 2 mars 1839, puis le 9 juillet 1842, par 157 voix (173 votants, 233 inscrits), et le 1^{er} août 1846, par 179 voix (210 votants, 255 inscrits.) Il ne cessa, dans ces diverses législatures, de donner son suffrage à toutes les propositions gouvernementales, approuva notamment l'indemnité Pritchard (1845), et repoussa les projets de réforme électorale. Il soutint de toutes ses forces le ministère Guizot, et quitta la politique active à la révolution de février 1848.

CROIX (CHARLES-LIDÉWINE-MARIE, MARQUIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre du Sénat conservateur, pair de France de 1814 à 1832 et pair des Cent-Jours, né à Ferlinghem (Nord), le 15 octobre 1760, mort à Paris le 10 avril 1832, descendait d'une famille originaire de la châtellenie de Lille, et qui joignait, sous Louis XIV, le titre de marquis à celui de comte du Saint-Empire. Le marquis de Croix appartenait, avant la Révolution, aux armées du roi, comme major d'infanterie. Le 30 avril 1789, il fut élu par la province d'Artois député de la noblesse aux Etats-Généraux. Tout d'abord, il ne se montra pas hostile aux idées nouvelles. Après la fuite du roi, un nouveau serment ayant été prescrit par l'Assemblée à ceux de ses membres qui étaient « fonctionnaires publics militaires », il le prêta, le 22 juin 1791. Mais le 24 juillet, il prit la défense des officiers émigrés, et soutint qu'ils n'étaient pas punissables pour avoir « quitté leur régiment en temps de paix. » Il prit encore la parole le 21 août, sur un sujet tout différent, pour demander que le salon du Louvre, employé jusque là à l'exposition des tableaux de l'Académie de peinture, ne reçût que les ouvrages des artistes qui avaient donné des preuves de talent, « afin, dit-il, que ce salon ne soit pas rempli de barbouillages. » Plus tard, le marquis de Croix consentit à servir Napoléon, qui le créa comte de l'Empire le 24 février 1809, lui conféra la dignité de chambellan en

1810, et l'appela, le 5 avril 1813, à siéger au Sénat conservateur. Il fut du petit nombre des sénateurs qui refusèrent de signer la déchéance de Napoléon. Néanmoins, après le retour de Louis XVIII, il accepta de faire partie de la nouvelle Chambre des pairs, le 4 juin 1814. Pendant les Cent-Jours, Napoléon l'admit à son tour (2 juin 1815) sur la liste de ses pairs; mais le marquis de Croix s'abstint de siéger. Il ne reprit sa place à la Chambre haute que lors de la seconde Restauration; son nom ne figure pas dans le scrutin du procès du maréchal Ney. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, ayant prêté serment au gouvernement de Juillet.

CROIX D'HEUCHIN (ERNEST-CHARLES-ÉUGÈNE, VICOMTE DE), sénateur du second Empire, fils du précédent, né à Paris, le 27 août 1803, mort au château de Francwaret (Belgique), le 13 mars 1874, entra à l'École militaire à l'âge de seize ans et en sortit à dix-huit avec le grade de sous-lieutenant au 4^e chasseurs. Il prit part à la guerre d'Espagne (1823), fut mis à l'ordre du jour de l'armée, et reçut la décoration de la Légion d'honneur. Deux ans plus tard, il fut nommé lieutenant au 1^{er} carabiniers et, en 1826, il accompagna, en qualité d'officier d'ordonnance, le maréchal duc de Raguse au sacre de l'Empereur de Russie. Le vicomte de Croix servit encore plusieurs années, tant aux carabiniers que comme lieutenant aux dragons de la garde et comme capitaine au 6^e hussards, puis il se retira du service en 1832. À la mort de son père, il prit le titre de marquis et se consacra, dans ses propriétés du département de l'Eure, à l'amélioration de la race chevaline. Le 26 janvier 1832, M. de Croix d'Heuchin fut nommé sénateur. Plus tard il fut promu officier de la Légion d'honneur. Il soutint de ses votes, à la Chambre haute, pendant toute la durée du règne de Napoléon III, les institutions impériales, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870.

CROIX (LA). — Voy. CASTRIES (DUC DE).

CROIZÉ DES ESSARTS (CHARLES-NICOLAS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Izé (Ille-et-Vilaine) en 1755, mort à Vitré (Ille-et-Vilaine), le 20 mars 1804, était avocat à Vitré au moment de la Révolution, dont il embrassa les idées. Il devint, en 1790, président du tribunal du district, et fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative; le 5 sur 10, à la pluralité des voix. Il siégea assez obscurément dans la majorité. Après la session, il revint présider le tribunal de Vitré, et rédigea, en 1793, après l'évacuation de la ville par l'armée vendéenne, une demande de secours adressée à la Convention. Le 12 floréal VIII, le gouvernement consulaire le confirma dans ses fonctions de président du tribunal civil de Vitré, et le nomma peu après conseiller d'arrondissement.

CROIZET (HUGUES), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1830, né à Aurillac (Cantal), le 8 février 1752, mort à une date inconnue, était le fils d'un paysan de l'arrondissement de Mauriac. Employé, sous l'ancien régime (1776), au contentieux d'Etat, il quitta cet emploi en 1782, avec une pension du roi Louis XVI, qui lui fut accordée comme un témoignage particulier de satisfaction. On le retrouve, sous le premier Empire, receveur particulier, puis receveur général des finances du Cantal; depuis, il se démit de ses fonctions en faveur de son gendre.

Il avait été (1810) conseiller général de son département et conseiller municipal d'Aurillac. Complètement rallié à la Restauration, il se fit élire député par le collège de département du Cantal, le 22 août 1815, et s'associa, dans la « Chambre introuvable », à tous les votes de la majorité. Il ne fut pas réélu en 1816, et ne revint au Palais-Bourbon qu'aux élections du 13 novembre 1820, qui lui donnèrent, dans la même circonscription, 86 voix sur 156 votants et 163 inscrits, contre MM. Salvage, 82, et de Pradt, ancien archevêque, 20. M. Croizet siégea à l'extrême droite, et se représenta avec succès, le 25 février 1824, dans le 1^{er} arrondissement du Cantal (Aurillac), où il obtint 302 voix sur 323 votants et 402 inscrits. Il réunit encore la majorité (84 voix sur 92 votants et 134 inscrits) au collège de département, le 24 novembre 1827, vota contre le ministère Martignac, et appuya toutes les manifestations des ultra-royalistes.

CROPTE (DE LA). — Voy. CHANTÉRAQ (COMTE DE).

CROSNIER (FRANÇOIS-LOUIS), député au Corps législatif de 1852 à 1867, né à Paris le 12 mai 1792, mort à Lépan (?) le 3 septembre 1867, était le fils d'anciens concierges de l'Opéra, qui avaient gardé ce poste pendant plus de 85 ans. Il s'occupa de littérature dramatique, écrivit quelques vaudevilles, et devint, en 1830, directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, qu'il releva et remit florissant aux mains d'Harel, deux ans plus tard. En 1834, il obtint le privilège de l'Opéra-Comique, dont il rétablit également la situation compromise, et ne quitta cette direction qu'en 1845. Enfin, en novembre 1851, il fut appelé, comme administrateur général, à remplacer Roqueplan dans la direction de l'Académie impériale de musique; il y ramena le système de la régie par l'Etat, fit jouer les *Téyres Siciliennes*, recut et monta *Pantagruel*, *le Corsaire*, etc., et céda ses fonctions (juin 1856) à M. Alphonse Royer. M. Crosnier siégea, depuis le 29 février 1852, au Corps législatif, comme député de la 2^e circonscription de Loir-et-Cher, où il possédait des propriétés, et qui l'avait élu par 22,043 voix (24,807 votants, 84,166 inscrits), contre 528 à M. Bénier, ancien représentant. M. Crosnier, nommé comme candidat officiel, siégea jusqu'à sa mort dans la majorité impérialiste, ayant été réélu : le 22 juin 1857, par 19,887 voix (21,329 votants, 33,007 inscrits), contre MM. Salvat, et d'Etchegoyen, et le 1^{er} juin 1863, par 21,339 voix (28,277 votants, 35,121 inscrits), contre 6,763 voix à M. Bozérian, de l'opposition. — Conseiller général de Loir-et-Cher et maire de Lisle, il avait reçu, en prenant sa retraite comme directeur de l'Opéra (28 juin 1855), le grade de commandeur de la Légion d'honneur.

CROUSEILLES (MARIE-JEAN-PIERRE-PIERRE-FRÉDÉRIC DOMBIDAU, BARON DE), pair de France, représentant à l'Assemblée législative de 1849, ministre et sénateur du second Empire, né à Oloron (Basses-Pyrénées), le 11 juillet 1792, mort le 19 février 1861, d'une ancienne famille du Béarn, était fils d'un magistrat et neveu du baron Pierre-Vincent Dombidau de Crouseilles, évêque de Quimper, qui avait servi l'Empire et la Restauration. Le jeune de Crouseilles fut élevé par son oncle, et, après avoir fait à Paris ses études de droit, fut reçu avocat en 1812, et entra dans la magistrature, où il débuta comme avocat-général à la cour

royale de Pau. Il exerça ces fonctions pendant quatre ans. Son mariage avec une des filles de l'ambassadeur Choiseul-Gouffier (*V. ce nom*) nécessita sa présence à Paris qu'il ne devait plus quitter. M. de Serres, alors garde des sceaux, le nomma, en 1820, maître des requêtes au Conseil d'Etat; M. de Crouseilles fut attaché en cette qualité au comité de l'Intérieur, présidé par Cuvier. Sur le rapport de M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine, Louis XVIII lui confia ensuite, durant une année, la direction de l'administration des colonies. Puis, en août 1824, il fut nommé secrétaire général du ministère de la justice, et contribua à la plupart des mesures prises par le titulaire de ce portefeuille, M. de Peyronnet. Après la chute du ministère Villèle, M. de Crouseilles renouça à ce poste, et entra, au commencement de 1823, à la cour de Cassation. Comme doyen de la chambre criminelle, il fut, sous Louis-Philippe, fréquemment appelé à la présider. La monarchie de Juillet, à laquelle il ne s'était pas montré hostile, l'éleva, le 4 mai 1845, à la dignité de pair de France. Il s'occupa spécialement à la Chambre haute des questions de jurisprudence. La révolution de février 1848 l'avait rendu à la vie privée. Mais les électeurs monarchistes des Basses-Pyrénées l'envoyèrent (13 mai 1849), le 2^e sur 10, par 39,877 voix (71,463 votants et 117,931 inscrits) siéger à l'Assemblée législative. Il prit place à droite, et s'associa à tous les votes du parti conservateur : pour l'expédition romaine, contre l'intégrité du suffrage universel, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement. En 1850, M. de Crouseilles fit partie de la commission de permanence qui siégea à Paris pendant la prorogation de l'Assemblée. Le prince-président l'appela, le 10 avril 1851, au ministère de l'Instruction publique, qu'il occupa jusqu'au 26 novembre de la même année. L'Université lui sut gré d'avoir tempéré dans la forme, par l'urbanité de ses manières, les mesures de rigueur dont plusieurs de ses membres furent alors l'objet. M. de Crouseilles n'était plus ministre lors du coup d'Etat de décembre, mais il accepta le fait accompli, et Napoléon III le nomma sénateur par décret du 26 janvier 1856. Il siégea jusqu'à sa mort dans la majorité dynastique.

CROUSSE (NICOLAS-LOUIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Dieuze (Meurthe) en 1746, mort à la Garde (Meurthe) en 1793, était cultivateur. Il fut nommé administrateur de son département, et soutint de ses votes les idées nouvelles à l'Assemblée législative, où ce département l'envoya siéger le 1^{er} septembre 1791, le 6^e sur 8, par 211 voix sur 839 votants. Son nom n'est pas mentionné dans les procès-verbaux.

CROUZET (JEAN-JACQUES-PASCAL), représentant à la chambre des Cent-Jours, né à Gaillac (Tarn) le 4 avril 1768, mort à une date inconnue, était « fils de Jean-Antoine Crouzet, docteur en médecine, et de Marie-Anne Lafont. » Il fut élu, le 16 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Gaillac à la Chambre des Cent-Jours, par 61 voix sur 79 votants. contre 17 à M. Dussé, et ne joua aucun rôle dans cette courte législature.

CROY (ANNE-EMMANUEL-FERDINAND-FRANÇOIS, DUC DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris le 10 novembre 1743, mort au château de Roulx (Nord), le 15 décembre 1808, appartenait à une famille illustre

qui faisait remonter son origine à un cadet de la maison de Hongrie, et qui s'éleva aux plus hautes dignités sous les régnes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne de Philippe le Beau et de Charles-Quint, rois d'Espagne et souverains des Pays-Bas. Le duc de Croy servit dans les armées du roi et y parvint au grade de maréchal de camp. Il fut élu, le 19 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage du Quesnoy, tint pour l'ancien régime, donna sa démission le 1^{er} décembre 1789, émigra, et revint mourir en France sous le Consulat.

CROY (AUGUSTIN-PHILIPPE-LOUIS-EMMANUEL, DUC DE), fils du précédent, pair de France, né au château de l'Hermitage (Nord), le 3 novembre 1765; mort au château de l'Hermitage, le 19 octobre 1822, fut appelé à la pairie par ordonnance du 4 juin 1814. Il siégea obscurément dans la Chambre haute; son nom ne figure pas au scrutin dans le procès du maréchal Ney.

CROY GUSTAVE-MAXIMILIEN-JUSTE, PRINCE DE), frère du précédent, pair de France, né au château de l'Hermitage (Nord) le 27 septembre 1773, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 1^{er} janvier 1844, entra dans les ordres comme chanoine du grand chapitre de Strasbourg. Sa naissance le désignait aux plus hautes dignités de l'Eglise, quand la révolution le força de se réfugier à Vienne, où il fut choisi par le cardinal-archevêque pour être son conclaviste. Il se lia alors avec le cardinal Chiaramonti, qui devait être élu pape sous le nom de Pie VII, et séjourna à Vienne jusqu'en 1817, époque à laquelle il fut nommé évêque de Strasbourg; mais il ne put être sacré que le 9 janvier 1820. A la mort du cardinal de Périgord (1821), il devint grand-aumônier de France. Ces fonctions d'abord considérables furent bientôt réduites par la création d'un ministère des affaires ecclésiastiques en 1824. Le grand aumônier de France se trouva privé de la présentation aux archevêchés, évêchés, et autres titres; il en fut dédommagé par le chapeau de cardinal, qu'il reçut en 1822. Il fut, en 1824, lors de la mort de M. de Bernis, transféré de l'évêché de Strasbourg à l'archevêché de Rouen. Une instruction pastorale qu'il publia, le 19 mars 1825, « pour rétablir la discipline ecclésiastique dans son diocèse, » souleva les réclamations les plus vives de la part de la presse libérale. Très attaché aux doctrines royalistes et au parti de la légitimité, le prince de Croy vit ses attaches avec la cour complètement rompues par la révolution de 1830; il résida dès lors au milieu de ses diocésains, fut cependant obligé d'assister, en 1840, au baptême du comte de Paris, mais se retira aussitôt après la cérémonie.

CROY. — Voy. HAYRE (DUC DE).

CROY-DULMEN (ALFRED-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC-PHILIPPE, DUC DE), pair de France, né le 22 décembre 1789, mort à Dulmen (Westphalie) le 14 juillet 1861, était le fils d'Augustin-Philippe-Louis-Emmanuel de Croy (*V. p. haut*). Il lui succéda (octobre 1822) comme seigneur de Dulmen dans la Westphalie prussienne, et de vastes propriétés en Belgique et en France, notamment de la terre de Croy en Picardie. Il fut appelé la même année à le remplacer comme pair de France, par droit héréditaire; mais il ne siégea pas au Luxembourg. Il fut nommé en 1824, membre héréditaire du collège des princes à la diète provinciale de la Westphalie

prussienne, et, en 1847, membre héréditaire de l'ordre des seigneurs de la diète réunie de Prusse. Il avait épousé Eléonore-Wilhelmine-Louise, fille de Constantin prince de Salm-Salm.

CROY-SOLRE (EMMANUEL-MARIE-MAXIMILIEN, PRINCE DE), de la même famille que les précédents, député de 1820 à 1827, et pair de France, né à Paris, le 7 juillet 1768, mort au château de Roulx (Nord), le 24 janvier 1842, était le gendre du duc de Croy-d'Havré. Maréchal de camp, et tout devoué à la cause des Bourbons, il fut commissaire du roi pendant les Cent-Jours. « Son dévouement dit un biographe, égala les dangers qu'il eut à courir. » Le 14 novembre 1820, il fut élu député par le collège de département de la Somme, avec 235 voix sur 303 votants; la même circonscription lui renouvela son mandat, le 6 mars 1824; il vota constamment avec le côté droit de l'Assemblée. Le sort le désigna pour assister au sacre de Charles X. Le prince de Croy-Solre fut promu lieutenant-général, le 26 juin 1825, reçut la croix de Saint-Louis et celle d'officier de la Légion d'honneur, et, entre, le 5 novembre 1827, à la Chambre des pairs, où il continua de soutenir le gouvernement jusqu'à la révolution de juillet, qui le rendit à la vie privée.

CROZE (JEAN-JOSEPH DE), député au Conseil des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Brioude (Haute-Loire), le 9 novembre 1758, mort à Brioude, le 27 janvier 1836, remplit, dans cette ville, des fonctions administratives. Elu, le 24 vendémiaire an IV, par 126 voix sur 200, député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents, il fut bientôt (10 nivôse), de la part de la commission chargée de vérifier les opérations électorales et les conditions d'éligibilité de chaque représentant, l'objet d'un rapport présenté par Geuissieux, et qui tendait à l'exclusion, comme parent d'étranger, de toutes les fonctions publiques, y compris les fonctions législatives, jusqu'à la paix. On vota l'impression du rapport et son ajournement. Le 13 germinal, il fut encore dénoncé par les administrateurs de la Haute-Loire. Mais il prétendit qu'il était compris dans les exceptions de la loi du 3 brumaire et qu'il avait lui-même signalé son nouveau comme « soupçonné d'émigration ». Une commission fut nommée sur sa demande pour statuer sur ce cas particulier, et de Croze siégea jusqu'à l'expiration de son mandat, c'est-à-dire jusqu'en l'an VIII. Il fut nommé, le 9 vendémiaire an XIII, sous-préfet de Brioude, et siégea plus tard à la Chambre des Cent-Jours, comme représentant de la Haute-Loire, élu au collège de département, le 12 mai 1815, par 42 voix sur 70 votants. La Restauration mit fin à sa carrière politique.

CROZET-FOURNEYRON (EMILE), député de 1870 à 1881 et de 1885 à 1889, né à Saint-Etienne (Loire), le 22 avril 1837, est ingénieur-mécanicien. Au 4 septembre 1870, il fut nommé secrétaire général de la préfecture de la Loire, puis membre de la commission départementale nommée par le préfet de la Défense nationale, M. César Bertholon. Conseiller général de la Loire depuis le 8 octobre 1871, pour le canton sud-est de Saint-Etienne, il se présenta aux élections législatives du 20 février 1876, comme candidat républicain, dans la 2^e circonscription de Saint-Etienne, et fut élu par 10,507 voix

(19,056 votants, 19,901 inscrits), contre 2,360 à M. Heurtier fils. Il avait écrit dans sa circulaire électorale : « Je voudrais contribuer, dans la mesure de mes forces, à l'affermissement de la République. Cette République, je voudrais la voir sage pour qu'elle fût durable. Elle seule peut rassurer tous les intérêts légitimes, donner un essor vrai au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, et fermer à jamais l'ère des révolutions. Elle seule est vraiment conservatrice. Toute autre forme de gouvernement implique forcément une révolution, une guerre peut-être. La dure expérience que vous avez faite en 1870, vous dit avec nous : En consolidant la République vous assurerez la paix au dehors, la tranquillité au dedans, l'économie dans les finances, l'élection des maires par vos conseillers municipaux; en un mot, la sécurité des intérêts et l'usage de toutes les libertés sages. » M. Crozet-Fourneyron siégea à l'Union républicaine, et fut un des 363 députés qui refusèrent, après l'acte du 16 mai 1877, un vote de confiance au ministère de Broglie. Il fut réélu le 14 octobre 1877, par 11,145 voix (16,309 votants, 20,814 inscrits), contre M. Vital de Rochetaillée, monarchiste, candidat officiel du gouvernement, qui obtint 5,143 voix. M. Crozet-Fourneyron reprit sa place dans la majorité républicaine, et vota dans la législature 1877-1881, tantôt avec les radicaux, tantôt avec les opportunistes : pour l'amnistie, pour l'invalidation de Blanqui, pour l'article 7, pour l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, pour le rétablissement du divorce, pour la liberté de la presse, et les libertés de réunion et d'association, etc. Toutefois, il inclinait davantage vers la politique conseillée par Gambetta, et, dans la lutte électorale qui s'engagea, le 21 août 1881, pour le renouvellement de la Chambre des députés, M. Crozet-Fourneyron fut battu avec 5,866 voix contre 6, 653 accordées au candidat des radicaux-ultra-gauches, M. Girodet, qui devint à sa place député de la 2^e circonscription de Saint-Etienne. Il prit sa revanche au scrutin de liste en octobre 1885, et fut élu député de la Loire le 5^e sur 9, par 61,884 voix (116,857 votants, 151,072 inscrits). M. Crozet-Fourneyron siégea dès lors à l'Union des gauches. Il fut, au début de l'année 1886, avec son collègue de la Loire, M. Duché, avec MM. Ballue, Viette, etc., un des premiers signataires de la proposition tendant « à remettre en vigueur les lois qui interdisent le territoire français aux princes des dynasties déchues ». Les auteurs de cette proposition la maintinrent malgré les instances de M. de Froyenet, qui se rallia à une proposition mitigée de M. Gustave Rivet, laquelle obtint la préférence. M. Crozet-Fourneyron intervint aussi dans les discussions d'affaires, et prit notamment (janvier 1888) la défense de l'industrie du centre de la France contre les réclamations des métallurgistes de l'Est, dont M. Dantresne, ministre du commerce, s'était fait l'écho. Il soutint les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, et vota en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

CRUBLIER DE FOGÈRES (LÉON), député

de 1827 à 1830, né à Châteauroux (Indre), le 6 août 1785, mort à Paris, le 17 mars 1865, était propriétaire à Châteauroux et conseiller général de l'Indre, quand il fut élu, le 24 novembre 1827, député de ce département, au grand collège, par 69 voix (123 votants, 158 inscrits), contre M. le comte de Montbel, 55. Il vota avec les royalistes modérés, suivit la politique du centre gauche, fut des 221, et ne fit pas partie d'autres législatures.

CRUBLIER D'OPTERRE (HENRY), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Châteauroux (Indre), le 26 octobre 1739, mort à une date inconnue, appartenait à l'armée et était lieutenant-colonel au corps royal du génie à Châteauroux. Député de l'Indre à l'Assemblée législative, le 28 août 1791, le 3^e sur 6, « à la pluralité des voix », il siégea parmi les modérés de la majorité réformatrice, et prit une part assez importante aux travaux de l'Assemblée, dont il devint un des secrétaires. Il traita fréquemment les questions militaires, indiqua ses vues sur le recrutement de l'armée, demanda des fonds pour la défense des frontières, fit attribuer au roi le choix des commissaires des guerres, proposa d'établir dans les places fortes des commandants temporaires, et soutint la nécessité de maintenir les cadres des officiers généraux. Il fit régler plusieurs points de notre organisation militaire, et fut envoyé, le 10 août 1792, à l'armée de Châlons. Le 20 germinal an III, Crublier-d'Opterre fut promu maréchal de camp. Il fut élu haut juré par le département de l'Indre, le 23 vendémiaire an IV.

CRUSSOL (EMMANUEL-HENRI-CHARLES, BARON DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris, le 11 octobre 1741, mort à Paris, le 14 juillet 1818, était d'une vieille famille originaire du Languedoc, qui portait primitivement le nom de Bastet; elle le changea ensuite contre celui d'un château et d'un fief situés en Vivarais au diocèse de Valence, à une petite distance de la rive droite du Rhône. Le baron Emmanuel-Henri-Charles était grand bailli d'épée de Bar-sur-Seine. Ce bailliage le nomma, le 24 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux. Il siégea à droite, prêta cependant le nouveau serment qui suivit le départ du roi, mais ne se rallia point à la Révolution. Il repartit sous la Restauration, qui le fit lieutenant-général le 23 août 1814. En lui s'éteignit (1818) la branche des barons de Crussol. L'autre branche est celle des ducs de Crussol d'Uzès (V. d'Uzès).

CRUSSOL (ALEXANDRE-CHARLES-EMMANUEL BAILLI DE), député à l'Assemblée constituante de 1789 et pair de France, né à Paris, le 5 juillet 1749, mort à Paris, le 17 décembre 1815, frère du précédent, avait comme lui le titre de grand bailli d'épée. Député de la noblesse (9 mai 1789) aux États-Généraux pour la prévôté et vicomté de Paris, il fut du parti de la cour, combattit les idées nouvelles et se plaignit, à la séance du 5 août, d'avoir eu, la veille, sa voiture arrêtée sur la place d'armes par la milice bourgeoise. Louis XVIII nomma le bailli de Crussol pair de France, le 4 juin 1814. Il mourut en décembre 1815, après avoir voté pour la mort dans le procès du maréchal Ney.

CRUSSOL. — *Toy. Uzès (DUC D').*

CRUSSOL-D'AMBOISE (ANNE-EMMANUEL-RANÇOIS-GEORGES, MARQUIS DE), député à

l'Assemblée constituante de 1789, né à Aurillac (Cantal), le 30 mai 1726, mort à Paris le 26 juillet 1794, était lieutenant général dans les armées du roi, et exerçait un commandement en Normandie au moment de la Révolution. Le 27 mars 1789, il fut élu par la sénéchaussée du Poitou député de la noblesse aux États-Généraux. Il prit place à droite, et fut parmi les plus ardents défenseurs de l'ancien régime. Lors du vote de la Constitution de 1791, à la séance du 8 août, il protesta contre la disposition qui abolissait « irrévocablement » la noblesse, la pairie, les distinctions héréditaires, etc. et dit : « Je déclare ne point prendre part à la délibération, pour être conséquent aux principes que j'ai toujours eus sur la noblesse... » Arrêté et incarcéré en 1793, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté (1794). L'extrait du jugement le désigne ainsi : « A.-E.-F.-G. Crussol d'Amboise, âgé de soixante-sept ans, né à Aurillac, ex-marquis, ex-commandant de la ci-devant Normandie, ex-constituant, rue de Sevres, convaincu de s'être rendu l'ennemi du peuple en prenant part aux conspirations et complots de Capot et de sa famille, en assassinant le peuple pour défendre la royauté, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la République ou leur fournissant des secours, etc... »

CRUVÈS (ANTOINE), membre de la Convention, né à Lorges (Var), le 17 septembre 1748, mort à une date inconnue, était négociant dans sa ville natale. Élu, le 7 septembre 1792, député suppléant à la Convention par le département du Var, avec 220 voix sur 486 votants, il ne siégea comme titulaire que le 23 nivôse an II, en remplacement d'Antibon, condamné à mort. La part qu'il prit aux travaux de l'Assemblée fut sans importance, et son nom ne figure pas au *Moniteur*.

CUEL (FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), le 8 février 1735, mort à Vic-le-Comte, le 5 juin 1801, exerça, pendant trente ans, les fonctions de bailli du comté d'Auvergne. Au début de la Révolution (1789), il fut nommé major de la garde nationale de Vic-le-Comte, et, en cette qualité, il prononça un discours remarqué. Peu de temps après, il devint maire de la ville. En 1790, lors de l'organisation de l'administration départementale, Cuel fut choisi comme président de cette administration dans le Puy-de-Dôme. Il était en fonctions, lorsqu'il fut élu (9 septembre 1791) député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 10^e sur 12, par 273 voix (394 votants). Il y siégea parmi les partisans modérés de la Révolution. En 1792, il fut appelé aux fonctions de juge de paix de Vic-le-Comte; mais le 10 novembre 1793, il fut arrêté et conduit dans la maison de réclusion de Billon, d'où il ne sortit qu'un an après, pour être rétabli dans ses fonctions.

CUGNOT D'AUBIGNY (NICOLAS, BARON), député au Corps législatif de 1808 à 1813, né à Paris, le 16 février 1745, mort à Paris, le 1^{er} novembre 1821, fut, avant la Révolution, capitaine de cavalerie au régiment de Bretagne. Il fut promu colonel, puis général de brigade. Reçut, le 19 frimaire an XII, la décoration de la Légion d'honneur, et fut fait officier de cet ordre le 25 prairial de la même année. Le 18 février 1808, Cugnot d'Aubigny fut désigné par le Sénat conservateur pour entrer, comme député d'Eure-et-Loir, au Corps législatif. Il en fit

partie jusqu'en 1813, soutint le gouvernement de Napoléon Ier, qui le fit chevalier (23 juin 1810), puis baron de l'Empire (12 avril 1813); il se rallia ensuite à la Restauration. Le 25 novembre 1814, il fut nommé lieutenant-général.

CULANT (ALEXANDRE-LOUIS, COMTE DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né au château d'Anqueville-Saint-Même (Charente), le 27 juillet 1733, mort au château d'Anqueville-Saint-Même, le 15 septembre 1799, descendait d'une famille alliée aux Bourbons, aux Sully, etc., et qui faisait remonter son origine à Jobert, sire de Culant, vivant en 1122. Il était fils de Louis-François de Culant, ex-lieutenant du roi à la Martinique, et de Claire-Louise-Charlotte de Bonaud. Il suivit la carrière des armes. Capitaine au régiment de Beauvoisis en 1758, commandant de la compagnie des grenadiers à cheval à Vitry-le-François en 1771, il était brigadier des armées du roi et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il fut élu, le 31 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage d'Angoulême. Il siégea au côté droit, et ne s'y fit pas remarquer. Après la session, il se retira à Anqueville où il traversa la période révolutionnaire sans être inquiété. Tous les biographes ou généalogistes, sans exception, l'ont confondu avec le marquis René-Alexandre de Culant-Ciré, d'Aunis, son parent et le fils de son parrain, mestre de camp de dragons, littérateur et musicographe, mais qui ne fut jamais député, étant mort à Ciré d'Aunis le 2 juin 1788.

CULMANN (JACQUES-FRÉDÉRIC), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Auweiler (Allemagne), le 16 septembre 1787, mort à Paris, le 5 avril 1849, appartint à l'armée. Il avait pris sa retraite avec le grade de colonel d'artillerie, lorsqu'il fut, le 23 avril 1848, élu représentant du peuple du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 15, avec 107,538 voix (123,963 votants, 132,186 inscrits). M. Culmann était d'opinions républicaines modérées. Il vota le plus souvent avec le parti du général Cavaignac, et se prononça notamment : le 9 août, pour le rétablissement du cautionnement; le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1^{er} septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, pour l'amendement Grévy sur la présidence; le 21 octobre, contre l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 25 novembre, pour l'ordre du jour : « le général Cavaignac a bien mérité de la patrie ». Après l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, il se rapprocha de la gauche, combattit la politique de l'Elysée, et vota : le 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, contre la proposition Rateau; le 1^{er} février, contre l'amnistie; le 21 mars, contre l'interdiction des clubs. Ce fut son dernier vote important. Il demanda un congé pour cause de maladie, et mourut le 5 avril, avant la fin de la législature.

CUMONT (ARTHUR-THIMOTHÉE-ANTOINE-VICTOR, VICOMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et ministre, né à Angers (Maine-et-Loire), le 19 avril 1818, fut déclaré par son père à l'état civil sous le nom de Decumont. Il prit ou reprit plus tard la particule avec le titre de vicomte, et fonda à Angers, sous les auspices de M. de Falloux,

l'Union de l'Ouest, feuille conservatrice et catholique libérale, qui eut de vives discussions avec *l'Univers*, organe des doctrines ultramontaines, et qui fut suspendue pendant la guerre par Gambetta pour ses vives attaques contre le gouvernement de la Défense nationale. C'est le 8 février 1871, que M. de Cumont, rédacteur en chef de *l'Union de l'Ouest*, entra dans la vie parlementaire. Il fut élu, le 11^e et dernier, avec 96,496 voix (120,174 votants, 151,588 inscrits) représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale. Il y devint, dès le début, un des membres les plus influents de la réunion Colbert (droite modérée). « La réunion Colbert, écrit un biographe, est la raison suffisante de M. de Cumont, qui, à son tour, pourrait bien être la sienne. Le cercle et l'homme s'expliquent et se complètent. Le cercle est une région intermédiaire entre le légitimisme belliqueux et l'orléanisme militant, un salon pacifique également fermé aux violences de l'extrême droite et aux malices du centre droit. A la réunion Colbert, on se flatte de n'être ni violent ni malin, comme l'assure et comme le prouve certain programme inséré dans *l'Union de l'Ouest*, vers le milieu de 1874, où l'on reconnaît l'empreinte, le sceau, la griffe de M. de Cumont. Il y était dit, en substance, que la réunion Colbert avait d'abord adhéré aux projets de fusion et de replâtrage monarchique, mais, les prétentions du prétendant devenant compromettantes, la réunion Colbert s'était renfermée dans une prudente expectative. Maintenant il s'agissait des lois constitutionnelles. Organiserait-on ou n'organiserait-on pas le septennat? La réunion Colbert ne demandait qu'à organiser. Sachant qu'en politique on ne doit pas exiger l'impossible et qu'il faut admettre l'inévitable, elle remplirait intégralement les engagements stipulés le 20 novembre 1873... Le couronnement de l'édifice était un passage sur le Sénat, futur hospice des futurs blessés qui allaient combattre le bon combat. » M. de Cumont avait fait partie de la députation dite des *Bonnets à poil* (après de M. Thiers), et avait collaboré discrètement aux travaux de la première commission des Trente, quand M. de Broglie fut renversé, le 16 mai 1874, par la coalition des légitimistes et des républicains. On sut quelque peine à constituer un cabinet nouveau. Dans ce cabinet, le portefeuille de l'instruction publique fut donné à M. de Cumont, dont le passage au pouvoir fut marqué par de piquants incidents extra-parlementaires. Les adversaires du ministre répétaient à l'envi que le nouveau grand-maître de l'Université n'était pas bachelier, et s'amusaient de certaines méprises que lui prêtait la chronique. On lui reprocha, notamment, un discours au conseil supérieur où il aurait parlé « de la Faculté de l'Académie de médecine », et certaine visite au collège de France où il aurait demandé à voir les dortoirs de l'établissement. *l'Univers* fit chorus contre M. de Cumont avec la presse de gauche, et son opposition fut si violente que « l'incident Chauffard » ne put la désarmer. M. de Cumont avait élevé aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement médical, un catholique ferrent, M. Chauffard père; puis il décerna la décoration de la Légion d'honneur à M. Chauffard fils, chef du cabinet de M. de Cumont pendant quatre mois : cette promotion souleva, de la part des collègues mêmes du ministre de l'instruction publique, des protestations qui obligèrent le jeune secrétaire à quitter le cabinet et à rentrer au Conseil d'Etat. Vers la même époque, M. de

Cumont fut l'inventeur et le patron, en Maine-et-Loire, pour la succession de M. Beulé, de la candidature « franchement et uniquement septennaliste » de M. Bruas. A l'assemblée, M. de Cumont prit peu de part aux discussions, même à celle du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, qui eut lieu sous son ministère. Il n'y intervint qu'une seule fois, et les journaux hostiles se plurent à relever dans la réponse qu'il fit à M. Laboulaye les phrases suivantes : « Une chose n'ée ne cesse pas pour cela d'être vraie. » — « Je suis libéral, mais j'aime passionnément l'autorité. » — « Je ne veux pas de la liberté du fleuve qui franchit ses rives et ravage tout sur son passage. » M. de Cumont donna sa démission de ministre le 10 mars 1875, et reprit sa place sur les bancs de la droite. Il avait voté depuis le commencement de la législature : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, et s'était rallié à l'ensemble des lois constitutionnelles. Après la clôture des travaux de l'assemblée, il s'occupa exclusivement de la direction de son journal, et ne fit plus partie d'autres législatures.

CUNÉO D'ORNANO (GUSTAVE, BARON), député de 1876 à 1880, né à Rome (Italie), le 17 novembre 1845, est le petit-fils d'un ancien compagnon d'armes de Napoléon Ier, qui était resté attaché à la famille Bonaparte et l'avait suivie à Rome. Il étudia le droit, se fit recevoir licencié et fut employé, sous l'Empire, à la préfecture de la Seine. Pendant le siège, il servit à Paris comme lieutenant dans un bataillon de mobiles. Il fit partie ensuite de l'armée de Versailles et prit part à la répression de la Commune. M. Cunéo d'Ornano devint, en 1872, un des rédacteurs du *Courrier de France*. L'année suivante, il se rendit à Angoulême, où il rédigea le *Charentais*, qu'il quitta vers la fin de 1874. Après avoir collaboré peu de temps à la *Presse*, il retourna dans la Charente, où il s'était marié, et y fonda un journal bonapartiste, le *Suffrage universel des Charentes*, dont les polémiques, d'une extrême vivacité, attirèrent sur lui l'attention. Lors des élections législatives de 1876, M. Cunéo d'Ornano, devenu un des chefs les plus en vue du parti impérialiste dans la Charente, fut le candidat de ce parti dans l'arrondissement de Cognac. Il se livra, pendant la période électorale, à des manifestations bruyantes contre le gouvernement républicain, et fut élu député, au second tour de scrutin, le 5 mars, par 8,318 voix (16,204 votants, 19,880 inscrits), contre 6,491 à M. Planat, républicain, et 1,278 à M. Martell. Dans sa profession de foi, il avait déclaré qu'il soutiendrait avec énergie le maréchal de Mac-Mahon, sous la réserve d'une solennelle consultation du pays par l'appel au peuple. De nombreuses protestations s'étaient élevées contre son élection, elle fut invalidée par la Chambre le 5 avril, pour placards diffamatoires et attaques contre la Constitution. Réélu, le 21 mai 1876, par la même circonscription, avec 9,496 voix (16,466 votants, 20,960 inscrits), contre M. Planat, 6,627, il siégea dans le groupe de l'appel au peuple, et vota constamment avec la minorité monarchique, où il se fit remarquer par la fréquence de ses interruptions. Cette même année,

à la suite d'un article publié dans son journal le *Suffrage universel*, il eut un duel avec M. Duclaud, député républicain du même département. M. Cunéo d'Ornano applaudit à l'acte du 16 mai 1877, et prêta son concours à la politique du cabinet de Broglie-Fourtou, approuvant les coups de force et annonçant le rétablissement du gouvernement impérial à bref délai. Candidat officiel aux élections du 14 octobre 1877, il se signala par la profession de foi, restée célèbre, où il promettait de faire bientôt « de la République et des républicains une pâte dont les chiens eux-mêmes ne voudraient pas. » 9,911 voix sur 17,702 votants et 20,847 inscrits, contre 7,704 à M. Delamain, républicain, le renvoyèrent à la Chambre nouvelle, où il continua ses interruptions et son opposition. Souvent rappelé à l'ordre, il provoqua plus d'une fois des scènes tumultueuses et vota contre tous les ministères soutenus par la majorité parlementaire, se prononça contre l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République, contre l'amnistie, contre l'article 7, contre les lois nouvelles sur la presse, le droit de réunion, etc., et ne cessa de faire campagne, au Palais-Bourbon, comme au dehors, en faveur de « l'appel au peuple ». Les élections du 21 août 1881 lui donnèrent, dans le même arrondissement, 8,621 voix contre 8,192 à M. Delamain, républicain, (16,926 votants, 21,637 inscrits). Il opina contre l'abrogation du Concordat, contre le ministère Ferry, contre les crédits du Tonkin, etc. En février 1883, il combattit le projet de M. Floquet tendant à interdire le séjour du territoire français aux membres des familles ayant régné en France et à les priver de leurs droits politiques, et interpella le gouvernement sur l'arrestation du prince Jérôme Napoléon et sur la saisie de son manifeste. Une nouvelle interpellation dont il fut l'auteur (1884), au sujet des annonces légales, fournit peu de matière aux polémiques. La même année, il chercha vainement à introduire dans les délibérations du Congrès, réuni à Versailles pour procéder à une révision très limitée de la Constitution, un amendement plébiscitaire. Porté aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Charente, il fut élu, le 4^e sur 6, par 47,893 voix (88,972 votants, 112,037 inscrits). Dans la nouvelle assemblée, son opposition infatigable saisit, comme par le passé, toutes les occasions de se manifester ; il interpella le gouvernement : sur l'abus des loteries (1887), sur le « désordre administratif et judiciaire en Corse » (même année), et revint à la charge, en octobre, le jour même de la rentrée des Chambres, à propos des scandales de l'affaire Wilson. Le député de la Charente déposa une proposition tendant à la nomination d'une commission parlementaire chargée de faire une enquête « sur les faits de trafic des fonctions publiques et des décorations signalés par la presse ». Malgré les efforts de M. Rouvier, président du Conseil, et grâce à l'appoint des voix de l'extrême-gauche et de quelques modérés, l'urgence fut votée par 338 voix contre 130. Le 5 novembre, la Chambre discuta, sur un rapport favorable de M. Salis, le fond de la proposition Cunéo d'Ornano, qui fut écartée alors, comme trop spéciale, pour faire place à une motion plus générale de M. Colfayru. (V. ce nom). En mars 1888, M. Cunéo d'Ornano, après avoir contribué à la chute du ministère Tirard, demanda, sans succès, que la commission de révision fut immédiatement nommée. A la fin de l'année, il demanda et obtint la publication de la liste